



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle aérien

Question écrite n° 115704

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les effets de la situation dans nos aéroports, notamment sur les aéroports parisiens, mais aussi à Marseille, Nice et Toulouse, de la grève d'Air Algérie, à la veille du 14 Juillet. En effet, suite à une grève du personnel navigant de cette compagnie algérienne, en Algérie, une situation particulièrement tendue a éclaté sur nos aéroports, avec des voyageurs qui se retrouvent bloqués depuis plusieurs jours, souvent sans aucune information. Les ressortissants algériens, issus de l'immigration sont plusieurs milliers dans une situation de détresse et de mécontentement. Souvent les reportages sur cette situation montrent une grande agressivité portée parfois contre notre pays. Il conviendrait donc de prendre les dispositions d'urgence de remplacement, en cas de renouvellement d'un tel conflit social, dans une compagnie aérienne d'un pays ayant une forte communauté domiciliée dans notre pays, comme c'est le cas pour l'Algérie. Il lui demande donc les dispositions qu'il compte prendre en interministérialité avec son collègue des affaires étrangères, et avec les Aéroports de Paris, pour trouver une solution à cette situation.

Texte de la réponse

Un conflit social touchant Air Algérie a affecté plusieurs grands aéroports français en juillet 2011. Cette grève inopinée du personnel navigant commercial d'Air Algérie, alors qu'il s'agissait de la période de l'année la plus chargée dans le sens France-Algérie, a conduit à une situation délicate, notamment du fait du départ en vacances de nombreuses familles et à des difficultés d'affrètement de substitution en cette période. Le transport aérien étant une activité commerciale concurrentielle, la reprise des vols ne pouvait relever que de la seule partie algérienne. Elle a pu être effective en cinq jours, en évitant des troubles à l'ordre public, grâce à une bonne coordination de crise du côté français entre plusieurs administrations (transports, intérieur, affaires étrangères) et les aéroports concernés, un appui en termes d'autorisations rapides et de flexibilité opérationnelle accrue accordées par la direction générale de l'aviation civile à la compagnie Air Algérie. Un accroissement trop important du nombre de passagers bloqués en aéroport a ainsi pu être évité. Si aucune crise n'est identique à la précédente, les pouvoirs publics ont cependant développé des capacités pour anticiper et pour traiter ce type de situation, notamment dans le cadre d'un dialogue avec les compagnies aériennes et un suivi rapproché en tant que de besoin et adapté à chaque situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115704

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8014

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10643